

**MAIRIE DE TOURNEMIRE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020**

**DATE DE CONVOCAATION** : 23/06/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** : 11

**PRESENTS** : M. Rivier, M. Cocallemen, Mme Cristol, Mme Giordano, M. Goutte, M. Héran, M. Monteillet, M. Moulières, Mme Odicino, M. Pétraud, Mme Roques.

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GIORDANO

**DEBUT DE LA SEANCE** : 18H30

Validation l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020.

**➤ Délibération séance à huis clos**

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire du COVID 19 car la salle de réunion ne peut respecter au vu de sa taille les mesures de distanciation pour accueillir du public.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 0 contre, qu'il se réunit à huis clos.

**➤ Désignation des délégués aux instances**

SMICA 1 délégué	PETRAUD Maxime	11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention
Aveyron Ingénierie 1 délégué	RIVIER Pascal	11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention
ADM 12 pas de délégué infos à tous les élus	0	
SDIS 12 pas de délégué	0	
SIEDA 1 délégué	HERAN Sébastien	1 Voix pour 0 voix contre 0 abstention
CNAS 1 délégué	MONTEILLET Hugues	11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention
PNRGC 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant	CRISTOL Céline COCALLEMEN Eric	11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention
SMBVTA délégués communautaire	0	
SIVOM 2 titulaires et 2 suppléants	RIVIER Pascal-MOULIERES Jérémy titulaires PETRAUD Maxime et HERAN Sébastien suppléants	11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention
CLECT délégué communautaire	0	
Association gérontologie délégué communautaire	0	
Délégués aux élections sénatoriales	Attendre instruction de la Préfecture mais probablement un conseil municipal le 10 juillet à ce sujet.	
Correspondant défense 1 délégué	ROQUES Fanny	11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention
Correspondant sécurité routière 1 délégué	ODICINO Sabrina	11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention
OGEC 1 délégué	GIORDANO Sandrine	11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention

Adoc 12 pas de délégué juste l'adhésion		
Commission de contrôle liste électorale 1 délégué	GOUTTE Maxime	11 Voix pour 0 voix contre 0 abstention

**➤ Délibération Création des commissions municipales et désignation des membres**

Le Maire est président d'office des commissions.

COMMISSIONS	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4
Voirie, déchets, réseaux	PETRAUD Maxime	HERAN Sébastien	COCALLEMEN Eric	
Finances Budget	GOUTTE Maxime	ROQUES Fanny	HERAN Sébastien	
Ecole cantine périscolaire	GIORDANO Sandrine	ODICINO Sabrina	COCALLEMEN Eric	
Communication Association Tourisme Patrimoine	CRISTOL Céline	MOULIERES Jérémy	ODICINO Sabrina	GIORDANO Sandrine
Environnement Espace vert Développement économique	MONTEILLET Hugues	PETRAUD Maxime	CRISTOL Céline	
Ressources humaines	ROQUES Fanny	GOUTTE Maxime	ODICINO Sabrina	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

**➤ 6) Commission d'appel d'offre**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HERAN Sébastien	COCALLEMEN Eric
GOUTTE Maxime	ROQUES Fanny
PETRAUD Maxime	MOULIERES Jérémy

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

**➤ 7) Proposition des commissaires à la CCID Commission Communale des impôts directs**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
  - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

**Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale** : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues

Propositions :

- |                   |                     |                       |
|-------------------|---------------------|-----------------------|
| - CRISTOL Céline  | - COSTES Gérard     | - HOMMET Marie-Noëlle |
| - COCALLEMEN Eric | - MERVIEL Christian | - FRAYSSE Josette     |
| - GOUTTE Maxime   | - MERVIEL Bruno     | - CLOIX Gil           |

- GIORDANO Sandrine
- MOULIERES Jérémy
- ROQUES Fanny
- ODICINO Sabrina
- PETRAUD Maxime
- MONTEILLET Hugues
- MELOU Frédéric
- CAUVET Martine
- ROBERT Hugues
- HUTTER Christophe
- ARLES Sébastien
- CALVET Martine
- FOURCADIER André
- GASC Yvon
- PRADIN René

**11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

**➤ Délibérations affectation du résultat des budgets 2019**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018		Résultat de l'exercice 2019		Résultat de clôture de l'exercice 2019	
	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest
<b>Budget Lotissement Les Faysses</b>	+ 13 000 €	- 63 592.58 €	0 €	0 €	+ 13 000 € reporté en recettes de fonctionnement au 002 sur le budget 2020	- 63 592 .58 € reporté en dépenses investissement au 001 sur le budget 2020
<b>Budget de l'eau et de l'assainissement</b>	- 89 080.76 €	+ 151 117.21 €	+ 49 092.02 €	- 36 028.23 €	- 39 988.74 € reporté en dépenses fonctionnement au 002 sur le budget 2020	+ 115 088.98 € reporté en recettes investissement au 001 sur le budget 2020
<b>Budget communal</b>	+ 67 097.10 €	+ 50 361.22 €	+ 37 518.77 €	-23 286.24€	+ 104 615.87 € reporté en recettes de fonctionnement au 002 sur le budget 2020 <b>44 615.87€</b> et en recettes d'investissement au 1068 <b>60 000€</b>	+ 27 074.98 € reporté en recettes investissement au 001 sur le budget 2020

- Affectation du résultat Lotissement Les Faysses : 11 pour 0 contre 0 abstention
- Affectation du résultat de la commune : 11 pour 0 contre 0 abstention
- Affectation du résultat de l'eau et de l'assainissement : 11 pour 0 contre 0 abstention

**➤ Délibérations vote taux d'imposition 2020**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide :**

- De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 soit :
  - Foncier bâti = 17.07 %
  - Foncier non bâti = 54.44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- De charger Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**➤ Vote des budgets 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2224-1 et suivants,

Monsieur le maire expose au conseil les prévisions des budgets primitifs 2020,

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes prévues	Dépenses prévues	Recettes prévues	Dépenses prévues
<b>Budget Lotissement Les Faysses</b>	94 345 €	94 345 €	122 937.16 €	122 937.16 €
<b>Budget de l'eau et de l'assainissement</b>	180 337.87 €	180 337.87 €	159 982.98 €	159 982.98 €
<b>Budget communal</b>	401 039.87 €	401 039.87 €	571 303.76 €	571 303.76 €

- Lotissement les Faysses : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Commune : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Eau et Assainissement : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

### ➤ **Délibération création budget annexe photovoltaïque**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a par convention de groupement de commande avec le PNRGC une étude sur le photovoltaïque des bâtiments de la salle des fêtes, de l'école et de l'Eglise de Tournemire. Après une étude de faisabilité seule la salle des fêtes et le préau de l'école ont été retenus pour ce projet. Un marché a été lancé et une entreprise a été retenue.

Compte tenu de la revente d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4, de plus les installations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement.

Conformément à l'article 256 B du Code général des impôts la vente d'électricité est soumise de plein droit à la TVA, il y a lieu d'assujettir le budget à la TVA.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention, le conseil municipal :**

- décide la création du budget annexe production d'énergies renouvelables en M4 à compter de l'exercice budgétaire 2020 ;
- décide d'assujettir le budget à la TVA et autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux ;
- approuve les durées d'amortissement ci-dessous :
  - . panneaux photovoltaïques : 30 ans

### ➤ **Délibération devis SIEDA luminaires Chemin neuf et Chemin de Guillaume**

Au vu de la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public avec le SIEDA, 12 luminaires doivent être remplacés par des optiques Chemin Neuf et 3 Chemin Guillaume.

Pour cela le SIEDA propose le plan de financement ci-dessous :

Travaux d'installation d'éclairage public (montant HT)	10 840,00 €
TVA (20%)	2 168,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>13 008,00 €</b>
<b>Participation du SIEDA (HT) : 350€/luminaires conformément aux décisions du comité syndical</b>	<b>4 200,00 €</b>
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de l'opération déduction faite des éventuelles participations)	6 640,00 €
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du FCTVA)	2 168,00 €
<b>Total charge de la collectivité</b>	<b>8 808,00 €</b>
Possibilité récupération FCTVA (16,404%)	2 133,83 €

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention, le conseil municipal**

### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Fleurir le village
- Réparer grillage sous préau cantine
- Voirie impasse place de l'Eglise à goudronner
- Convention assainissement St Sulpice suite aux raccordements